

PARTAGE DE LA VALEUR

- Obligation d'instituer un mécanisme de partage de la valeur
- Expérimentation 5 ans
- Entreprises de 11 à 49 salariés
- Ayant réalisé un bénéfice fiscal d'au moins 1% du CA sur 3 exercices

VALORISATION

- Création dispositif partage de la valorisation de l'entreprise
- Octroyer aux salariés une somme liée à évolution de la valorisation de l'entreprise sur 3 ans

PARTICIPATION

- Dérogation à la formule légale de participation
- Entreprises de moins de 50
- Expérimentation 5 ans
- Par accord collectif ou DUE

AVANT-PROJET DE LOI PARTAGE DE LA VALEUR

RÉSULTATS EXCEPTIONNELS

- Entreprises dont l'effectif a dépassé 50 pendant 5 années consécutives
- Obligation de négocier sur augmentation exceptionnelle du bénéfice lors de la négociation sur la participation ou l'intéressement

PARTICIPATION

Fin du report de l'obligation de mise en place de la participation lorsque l'entreprise est couverte par un accord d'intéressement

PPV

- Possibilité d'attribuer 2 PPV / année civile
- et d'affecter PPV à un plan épargne salariale/retraite
- Prolongation exonération sociale jusqu'au 31/12/2026 pour les moins de 50